

## BILAN DU 44<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION

### Pierre-Maurice Gagnon est réélu à la présidence

Lors de la 44<sup>e</sup> assemblée générale annuelle, les délégués de producteurs forestiers ont réélu par acclamation M. Pierre-Maurice Gagnon, producteur du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à la présidence de la FPFQ pour un mandat de deux ans. M. Berthold Gagné de la Gaspésie et M. Léo-Paul Quintal de la Mauricie ont respectivement été réélus par le conseil d'administration au poste de 1<sup>er</sup> vice-président et 2<sup>e</sup> vice-président de la FPFQ.

Par ailleurs, on note plusieurs changements au conseil d'administration de la FPFQ qui a récemment accueilli six nouveaux administrateurs : M. Gaétan Boudreault de la région de Québec, M. Robin Breton du Bas-Saint-Laurent, M. Éric Cliche de la Beauce, M. Jacques Gévy de Labelle, M. Chuck Huckabone du Pontiac et M. Yvon Parker de la Vallée-de-la-Gatineau.

### Le plan de travail pour la prochaine année

Suivant la tradition, les délégués des producteurs forestiers de toutes les régions du Québec ont adopté plusieurs résolutions pour orienter le travail de leur organisation syndicale.

Les délégués ont ainsi demandé que les représentations se poursuivent pour améliorer le Programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers reconnus et que les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale soient révisées afin d'encourager la mise en valeur des potentiels de la forêt privée. Dans son discours, le président de la FPFQ a d'ailleurs relancé le gouvernement du Québec au sujet de ce dossier. Deux autres résolutions réclament la stabilité des budgets des programmes de mise en valeur de la forêt privée pour les prochaines années, ainsi que le maintien de règles favorisant l'universalité des programmes pour les producteurs forestiers reconnus.

Le renforcement de l'application du principe de la résidualité, la révision des règles pour protéger les milieux humides en milieu forestier, ainsi que le soutien aux efforts de certification forestière ont fait l'objet de demandes au ministère des Ressources naturelles et au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Enfin, les délégués ont demandé la relance des démarches pour l'obtention du statut de producteur agricole aux producteurs forestiers et l'étude des mécanismes favorisant la relève au sein de notre secteur.

Le [communiqué](#) et le [cahier des résolutions](#) de la 44<sup>e</sup> assemblée de la FPFQ sont disponibles sur le site [foretprivee.ca](http://foretprivee.ca).

### Une journée de conférences pour parler de revenus forestiers

Cette année, six conférenciers sont venus présenter différentes mesures pouvant permettre à un producteur forestier d'améliorer son revenu net. Le contrôle d'éléments du coût de production, l'optimisation du façonnage des billes, la diversification des sources de revenus forestiers, l'exploitation des règles fiscales furent ainsi traités par des experts dans ces domaines. Leurs présentations sont disponibles sur le site [foretprivee.ca](http://foretprivee.ca).

- Processus de contestation de son évaluation foncière, par Marco Fournier des Consultants forestiers M.S.
- Améliorer le rendement en valeur lors des opérations de récolte de feuillus, par Jean-Martin Lussier du Centre canadien de la fibre de bois.
- Les producteurs peuvent-ils tirer meilleur profit des règles fiscales existantes? par Marc St-Roch de l'Union des producteurs agricoles.
- Analyse économique des traitements sylvicoles, par Mélissa Lainesse du Ministère des Ressources naturelles.
- Diversifier ses revenus par la mise en marché de produits forestiers non ligneux, par Michel Roy de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.
- Les perspectives sur les marchés des produits forestiers, par Vincent Miville de la FPFQ.

### Daniel Roy est le nouveau lauréat du Prix Henri-Paul-Gagnon

Le Prix Henri-Paul-Gagnon 2013 a été remis à M. Daniel Roy, ingénieur forestier, qui a cumulé 32 années de service au sein de la FPFQ. L'identité du lauréat a été dévoilée lors du banquet du 44<sup>e</sup> congrès de la FPFQ tenu à Montmagny.

L'énonciation des faits saillants de la carrière de M. Roy permet ainsi de retracer l'historique des revendications syndicales des producteurs forestiers ayant mené à la mise en place du régime de la forêt privée, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Pour en savoir davantage sur [les réalisations de Daniel Roy](#).

## MERCI AUX PARTENAIRES DU CONGRÈS 2013 DE LA FPFQ

Ressources  
naturelles

Québec

La Financière  
agricole

Québec

SPACE  
SIGNALÉTIQUE



Ressources naturelles  
Canada

Natural Resources  
Canada

Canada



Desjardins  
Centre financier  
aux entreprises  
Côte-du-Sud

# Le rapport d'activité 2012-2013 : les serpents et échelles de la forêt privée

La vie des producteurs forestiers est parsemée de hauts et de bas : réduction ou augmentation du soutien à l'aménagement forestier, perte ou gain de marchés, évolution positive ou négative du prix du bois rond, etc. Pour illustrer cette réalité, le dernier rapport d'activité de la FPFQ prend la forme d'un jeu de serpents et échelles. À utiliser lors des jours de pluie!

[Le rapport d'activité 2012-2013](#)

[Le jeu de la forêt privée 2012-2013](#)

## La Forêt privée chiffrée 2013

La FPFQ a procédé à la mise à jour du recueil d'information *La forêt privée chiffrée*. Cette publication recense les dernières statistiques portant sur le territoire de la forêt privée, les propriétaires forestiers et leurs activités d'aménagement ainsi que les récoltes des bois qui s'y déroulent. Ces données permettront aux lecteurs de faire leurs propres analyses sur plusieurs enjeux vécus en forêt privée. La [Forêt privée chiffrée](#) est disponible sur notre site Internet.

## Répartition des programmes de soutien financier à l'aménagement forestier

Le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la répartition régionale des enveloppes budgétaires des divers programmes de mise en valeur de la forêt privée. Globalement, la contribution gouvernementale à ces programmes diminuera de 5 %, soit de 2 millions de dollars, par rapport à l'année dernière. La répartition des sommes entre les régions a subi les variations décrites au tableau suivant.

**Tableau 1 : Montants octroyés aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées**

Territoire d'Agence	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	Équivalent PIS	Programme de création d'emplois en forêt	Budget total 2013-2014	Budget total 2012-2013	Comparaison année précédente (\$)	Comparaison année précédente (%)
Abitibi	1 373 700 \$	209 400 \$	- \$	1 583 100 \$	1 666 850 \$	(83 750) \$	-5%
Appalaches	2 268 220 \$	452 200 \$	- \$	2 720 420 \$	2 901 330 \$	(180 910) \$	-6%
Bas-St-Laurent	7 037 600 \$	452 000 \$	5 185 000 \$	12 674 600 \$	12 855 660 \$	(181 060) \$	-1%
Bois-Francis	1 896 200 \$	350 400 \$	- \$	2 246 600 \$	2 386 830 \$	(140 230) \$	-6%
Chaudière	2 132 180 \$	452 200 \$	- \$	2 584 380 \$	2 765 290 \$	(180 910) \$	-7%
Côte-Nord	305 900 \$	9 800 \$	- \$	315 700 \$	319 550 \$	(3 850) \$	-1%
Estrie	2 506 100 \$	627 300 \$	- \$	3 133 400 \$	3 384 250 \$	(250 850) \$	-7%
Gaspésie	1 954 150 \$	193 800 \$	1 560 000 \$	3 707 950 \$	3 785 500 \$	(77 550) \$	-2%
Lac-St-Jean	1 832 550 \$	130 800 \$	- \$	1 963 350 \$	2 015 665 \$	(52 315) \$	-3%
Lanaudière	471 200 \$	166 200 \$	- \$	637 400 \$	703 850 \$	(66 450) \$	-9%
Laurentides	947 150 \$	263 100 \$	- \$	1 210 250 \$	1 315 400 \$	(105 150) \$	-8%
Mauricie	1 265 400 \$	251 200 \$	- \$	1 516 600 \$	1 617 090 \$	(100 490) \$	-6%
Montérégie	947 150 \$	314 800 \$	- \$	1 261 950 \$	1 387 950 \$	(126 000) \$	-9%
Outaouais	1 121 000 \$	560 200 \$	- \$	1 681 200 \$	1 905 200 \$	(224 000) \$	-12%
Québec	1 423 100 \$	428 700 \$	- \$	1 851 800 \$	2 023 270 \$	(171 470) \$	-8%
Saguenay	727 700 \$	87 300 \$	- \$	815 000 \$	849 820 \$	(34 820) \$	-4%
Témiscamingue	233 700 \$	50 600 \$	- \$	284 300 \$	304 495 \$	(20 195) \$	-7%
<b>Total</b>	<b>28 443 000 \$</b>	<b>5 000 000 \$</b>	<b>6 745 000 \$</b>	<b>40 188 000 \$</b>	<b>42 188 000 \$</b>	<b>(2 000 000) \$</b>	<b>-5%</b>

Source : Ministère des Ressources naturelles.

Note : Le PMVFP totalise 28,5 millions de dollars. Un montant de 57 000 \$ est réservé par le MRN en tant que budget « suprarégional ».

À ces montants, on doit ajouter le Programme de remboursement des taxes foncières, contribuant à environ 12 millions de dollars, et la participation de l'industrie forestière pour 3,9 millions de dollars. À cet effet, la ministre a indiqué son intention de maintenir la contribution de l'industrie forestière aux agences de mise en valeur des forêts privées. Les incitatifs financiers destinés aux producteurs forestiers pour l'exercice 2013-2014 s'élèvent donc à un total de 56 millions de dollars.

Les personnes intéressées à connaître la répartition budgétaire des dernières années pour les différents programmes peuvent consulter l'infolettre d'août 2012, [disponible sur notre site Internet](#).

## Un projet d'oléoduc qui traversera la vallée du Saint-Laurent

La compagnie TransCanada Pipeline planifie la construction d'un oléoduc qui traversera certaines municipalités des régions de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière, de la Mauricie, de Portneuf, de Québec, de Lévis, de Bellechasse, de la Côte-du-Sud et du Bas-Saint-Laurent pour se rendre jusqu'au Nouveau-Brunswick.

Actuellement, les représentants de la compagnie TransCanada Pipeline convoquent les propriétaires potentiellement touchés à des rencontres d'information sur ce projet. Ceux-ci seront invités à signer une entente, négociée avec l'UPA, permettant à la compagnie de procéder à des inventaires (composition des sols et occupations du sol) sur leurs propriétés. La signature de cette entente ne constitue pas une renonciation aux droits des propriétaires de s'opposer à la construction de l'oléoduc lors des étapes subséquentes du projet.

Par ailleurs, l'UPA amorcera cet automne des négociations avec la compagnie pour obtenir une entente sur l'atténuation des impacts, les documents juridiques à signer et la formule de compensation monétaire destinée aux propriétaires terriens affectés par le passage de l'oléoduc.

### Forêts de chez nous PLUS

Si vous souhaitez recevoir la version électronique de l'infolettre mensuelle de la FPFQ, nous vous invitons à vous inscrire par le biais de notre site Internet, [www.foretprivee.ca](http://www.foretprivee.ca)